

Bulletin numéro 12: Avril 2022

Le samedi 5 février, des membres de l'ASDE, les Maires, des adjoints, des conseillers municipaux de Vorly, Senneçay et une élue de Saint Germain des Bois ont été accueillis au hameau des Loges à Vouillon. En présence de M. Blanc, Maire de Marôn qui nous a reçu à la mairie. Les habitants des Loges nous ont expliqué les nuisances causées par les éoliennes depuis 5 ans: le bruit, les effets stroboscopiques des lumières, le vrombissement des pales ressemblant à un avion qui survole, des terrasses inutilisables. Pour un couple, le bruit des éoliennes couvre le son du téléviseur. Les éoliennes de Vouillon mesurent 180 m celles des Peurnes feront 200 mètres.

« Les distances de habitations sont les mêmes 720 mètres. » Le Maire de Marôn a expliqué la motivation du conseil municipal à déposer le label

« Commune sans éolienne ».

A l'origine cette initiative de l'ASDE, avait par vocation d'inviter les élus de la commune de Saint Germain des Bois. Ils ont tous été invités par une lettre personnelle adressée à leur domicile, signée par des membres de l'ASDE, habitant Barantheaume et Celon. Il a été regrettable de constater l'absence des élus. Il aurait été pertinent de constater de visu, de pouvoir communiquer et d'échanger.

« <u>Le Maire et des élus avaient pourtant accepté</u> l'invitation de Total Quadran ».

Une élue a accepté l'invitation, à titre personnel, Mme Moreira.





<u>Des excusés</u>: Mme Gallienne (*adjointe*) et Mrs Deuss, Sajot (*adjoint*) et Lemain. Mr Durand Maire (*excusé sur une feuille de papier sans nom et sans entête!*)

<u>Des absents non excusés</u>: Mmes Bransard (adjointe), Galliot, Denis et Mrs Marchat (adjoint), Gitton, Guillemeau, Marie, Tramunt.

Maire et adjoints de Saint Denis de Palin s'étaient excusés, ils n'étaient pas disponibles. L'ASDE reprendra contact avec eux et en fonction de leurs disponibilités, M. Blanc, Maire de Marôn les recevra avec plaisir.

Nos dernières activités :

- Lettre à Madame la Sous-préfète de Saint Amand pour l'inviter à visiter le hameau de Barantheaume.
 Pas de réponse pour cette invitation, mais en retour un courrier pour nous dire que le dossier de Total Quadran se traitait à la DREAL et que RP Global pensait déposer son dossier en mars 2022.
- Une lettre au Maire de Saint Germain des Bois et une à Madame la Sous-Préfète de Saint Amand pour demander l'annulation du conseil municipal du 5 février. Le conseil municipal a été convoqué trois jours avant avec public, puis 4 heures avant sans public, ce qui est contraire à la loi. Un nouveau conseil a été reprogrammé le 22 février toujours sans public.
- Une rencontre avec Madame la Maire de Serruelles et son premier adjoint pour inviter leur conseil municipal à voter contre le projet des Peurnes.
- Madame la Maire de Contres va proposer à son conseil municipal de nous recevoir pour les informer sur les projets éoliens.
- Les habitants de Barantheaume ont écrit à M Dumarcay dirigeant de la société immobilière, située à Vallenay propriétaire du terrain des Peurnes, pour le rencontrer en tant que voisin. Il confirme que pour lui, il n'y a qu'un intérêt financier et il ne souhaite pas rencontrer les personnes fortement impactées par le projet : nous actons ce refus.

 Ne pas jeter sur la voie publique

Pour information:

• Le chemin d'exploitation des Peurnes. « Celui que compte emprunter Total Quadran ».

Le Maire de Saint Germain a répondu à notre avocat que le chemin qui mène de la départementale aux Peurnes a l'intitulé de chemin d'exploitation. « Il est intégré dans le domaine privé de la commune », un chemin d'exploitation ne peut pas être communal, c'est contraire à la loi. Notre avocat a demandé les actes et délibération de propriété, sachant que l'inscription aux services du cadastre ne constitue pas un acte de propriété. Pas de réponse à ce jour.

- <u>Le Président de l'aérodrome de **Serruelles**</u> a écrit au Préfet pour le sensibiliser et alerter sur les risques d'accident pour les avions si le projet des Peurnes se réalise.
- <u>Des cigognes noires</u> ont niché en 2017 et 2018 dans le bois de Meillant à moins de 10 kms des Peurnes. C'est une espèce protégée et leur venue constitue un habitat potentiel.

Décision de la commune de Saint Germain des bois :



Le retard de Total Quadran dans le dépôt des compléments du dossier demandé par la DREAL (service de la Préfecture) : le dossier devait être clos le 13 mars, la société a demandé un délai supplémentaire d'un mois, soit jusqu'au 13 avril pour compléter le dossier. A noter que les compléments sont demandés par la DREAL depuis le 13 septembre 2021.

La page 27 du dossier environnemental indique ce qui a été demandé comme compléments :

- L'étude de l'accès au site qui n'était pas réalisé
- Le contexte éolien local
- Des compléments sur les zones de marais
- Une étude plus approfondie autour des densités de population.
- Une attention particulière sur le Château de Meillant et la Basilique de Châteauneuf sur Cher
- Une compréhension par le promoteur des angles des radars. Le projet se situerait en zone de coordination de deux radars.
- Des précisions sur la hauteur des machines (200m), la délibération du conseil municipal demande 180 m
- La question de l'acceptabilité des habitants qui parait délicate.

Au nom de la pandémie, pour préserver la santé des habitants et des conseillers municipaux, Monsieur le Maire de Saint -Germain de bois décide des Conseils municipaux sans public. Celui du 5 février a été déclaré 3h avant la tenue du Conseil. Il doit être afficher 3 jours avant. Suite à l'annulation du 5/02, celui du 22 février, selon les dires du maire, la salle avait une capacité d'accueil de 10 personnes. Ce conseil composé de 9 personnes aurait pu accepter un habitant : Le Maire a refusé.

Il pouvait déplacer le conseil à la salle des fêtes comme l'on fait de nombreuses communes l'ont fait : Le Maire a refusé.

La réunion aurait pu être retransmise par vidéo à la disposions des habitants : Le Maire a refusé.

Monsieur le Maire et certains élus ne veulent pas du public !!! On peut se demander ce qu'ils ont à cacher ?

Il a donc été aussi fait un recours pour demander l'annulation du conseil du 22 février.

Permettez-nous de vous rappeler Monsieur le Maire que dans le bulletin municipal 2022, vous précisez des informations sur l'avancée du projet éolien et faites référence à l'opposition locale de l'ASDE (SENNECAY) en vous gardant de préciser que 1/3 des adhérents sont **des citoyens de Saint Germain des Bois**. Vous avez reçu en juillet 2021, le résumé non technique de l'étude d'impact daté de juin 2021. Ce document peut être consultable par tous les habitants.

L'accessibilité à ce dossier n'est pourtant pas affichée. Cependant, suite à une demande formulée cet été, vous avez refusé de le communiquer.

Vous omettez d'informer sur le fait que le projet va repasser devant votre conseil municipal au moment de l'enquête publique. Comme à ce moment tous les conseillers auront étudié les 886 pages du dossier, plus les compléments : tous les habitants de votre commune attendent le résultat du vote avec impatience !!!!!

Tout nous laisse à penser qu'en six mois Total Quadran n'a pas su répondre à ces questions.

Siège associatif : 5 rue du petit village, 18340 Senneçay

Page Facebook : https://www.facebook.com/ASDefEnv courriel : asde.sennecay@orange.fr